

marchandises la marque de la Compagnie , ont résolu d'approfondir cette affaire , & de poursuivre les délinquans , afin de prévenir de pareilles fraudes à l'avenir.

Un Comité du Conseil s'est tenu pendant deux jours à *Witehall* , pour travailler à l'examen de divers Bils du Parlement d'*Irlande* , qu'un Ex-prés dépêché par le Duc de Dorset avoit apportés. Le Roi y ayant donné son approbation dans un grand Conseil tenu à ce sujet le 3. de ce mois , ils y furent renvoyés le soir même. Voici la suite des résolutions de ce Parlement.

VII. *Dublin*. La Chambre des Communes résolut en grand Comité le 19. Novembre de mettre une taxe de 4. shelins par livre sterling sur tous les appointemens & pensions payables par ceux qui possèdent des Emplois , ne résideront pas six mois de l'année dans le Royaume , excepté le Viceroy & ses Secretaires : Elle résolut aussi de mettre une taxe d'une livre sterling 12. shelins sur chaque tonneau de vin de Portugal ; & de 3. livres sterlings sur chaque tonneau de tous les autres vins qui entreront dans le Royaume après le 25. Decembre 1731., comme aussi un droit d'un sol & demi sur chaque livre de houblon , venant du dehors , & de 20. shelins sur chaque tonneau de vinaigre ; & enfin une taxe de 40. liv. sterlings payable par ceux qui porteront des étoffes , des franges & dentelles d'or & d'argent , excepté les personnes qui par leurs Dignités & Emplois sont en droit de les porter.

On passa le 26. toutes ces résolutions , lesquelles ayant été mises au net , & envoyées depuis en Angleterre , elles y ont eu l'approbation du Roi , comme on vient de le dire au paragraphe précédent. Le 7. Decembre la Chambre s'étant tournée en grand Comité , prit en considération le Bil pour mieux régler les Jurés : Le lendemain Mr. Thomas

Upton